

Quels seront les effets probables de cette augmentation? Le numéro du *Globe and Mail* dont j'ai déjà parlé, celui du 21 novembre, rapporte les réactions de certains usagers. M. James Thomas, vice-président de la compagnie Phillips Cables de Brockville, a appelé l'augmentation «décidément inflationniste». Il a dit:

Cette augmentation et celles qui suivront feront monter de 20 à 30 p. 100 le coût du fil et du câble métallique.

Il a dit ensuite qu'une hausse dans le coût des métaux de base retentirait sûrement sur le prix des produits finis. M. E. W. Darby, secrétaire de Pioneer Electric qui fabrique des transformateurs et des mécanismes de commutation, s'est dit bouleversé par la nouvelle. La hausse forcera sa compagnie à utiliser plus d'aluminium.

Le cuivre entre dans presque tous les procédés industriels ou opérations de fabrication dans notre pays. On pense tout de suite aux générateurs et aux lignes de force, aux réfrigérateurs et autres appareils. Il est difficile de nommer un article dans lequel n'entre pas de cuivre. On pourrait penser que c'est la baisse des profits ou la hausse des coûts qui ont forcé la compagnie à augmenter ses prix, et en obligeant d'autres à faire la même chose. Mais les chiffres du *Financial Post* n'indiquent rien de tel. Nous apprenons que Noranda Mines a fait des bénéfices d'environ 31 millions de dollars, en 1964. En 1965, ses bénéfices étaient de 36 millions et en 1966, de 43 millions, une augmentation de près de 50 p. 100 en trois ans.

Voici des chiffres du même genre pour ce qui est de l'Hudson Bay Mining and Smelting Company. Ses bénéfices nets se sont élevés à 11 millions de dollars en 1963, à 13 millions en 1964 et à près de 16 millions en 1965. Prenons le cas de la Sherritt Gordon qui a une mine à Lynn Lake dans ma propre province. Ses bénéfices atteignaient \$2,710,000 en 1963, 5 millions en 1964 et 5.4 millions en 1965. Encore une fois, cela représente une hausse d'un peu plus de 50 p. 100 en trois ans. Les hausses de prix imposées par ces sociétés et des hausses semblables de la part de tous les autres exploitants de mines de cuivre au Canada ne manqueront pas d'influer sur le coût de la vie, problème dont tous les ministres ont parlé. Si l'honorable représentant et le nouveau ministre ne peuvent rien faire à ce sujet, soit en prenant des moyens légaux soit en ayant recours à la persuasion, si l'honorable représentant ne réussit pas à convaincre ces sociétés de cesser de voler le public, il ferait mieux d'oublier tous les pieux discours du ministre des Finances et des autres qui prêchent la retenue afin d'empêcher la hausse du coût de la vie, car si les

travailleurs sont obligés d'assumer des augmentations de prix comme celles qui résulteront de cette hausse de prix du cuivre, ils exigeront des salaires plus élevés pour contrebalancer les hausses de prix et l'augmentation des bénéfices de ces grandes sociétés.

Ce n'est pas tout de rejeter l'amendement proposé par le député du Yukon. Le ministre devrait nous dire, je pense, ce qu'il se propose de faire au sujet de ce brigandage perpétré par les compagnies de mines de cuivre du pays.

Mme MacInnis: Je tiens à dire quelques mots, au sujet de l'amendement proposé par l'opposition officielle. Nous avons été fort déçus, nous qui siégeons dans ce coin de la Chambre, d'entendre le ministre le rejeter aussi vivement. La proposition ne comporte qu'un changement secondaire. Depuis le début, le ministre a laissé entendre qu'il n'a pas encore assez de pouvoirs, qu'il a besoin d'instruments; que dans la mesure du possible, il se constituera l'ardent défenseur du consommateur. Néanmoins, aujourd'hui, alors qu'on lui offre un amendement plutôt inoffensif, on s'aperçoit que, loin de l'accueillir avec joie, il le rejette vivement. Il ne veut pas d'une loi plus forte, et il a déclaré sans ambages que lorsque viendra notre tour, le tour de notre petit groupe qui siège dans ce coin de la Chambre, de réclamer certaines dispositions plus énergiques, il les rejettera également. Il est fort curieux que le ministre refuse toutes les dispositions susceptibles de renforcer la loi.

Pourquoi se dérobe-t-il maintenant à une telle proposition? L'amendement proposé par l'opposition officielle n'est, somme toute, pas obligatoire mais facultatif. Si le ministre recule devant un amendement laissant tout bonnement entendre qu'il pourrait disposer de certains pouvoirs, il y a sûrement quelque chose qui ne va pas ici. Nous soupçonnons le ministre de vouloir faire disparaître tout vestige de doute sur le fait qu'il aurait la vigueur nécessaire. Dans les circonstances, je suis portée à croire, comme tous les consommateurs du pays, que le ministre ne veut vraiment pas appliquer une loi si sévère.

Le ministre ne veut pas que la mesure législative montre quelque sévérité. Pourquoi? On peut trouver une indication de la réponse dans une déclaration parue dans la presse le printemps dernier, alors qu'il a été question de ce ministère pour la première fois, selon laquelle le ministre tenait grandement à ne pas apeurer le monde des affaires. Je ne crois pas que les hommes d'affaires soient des fleurs si délicates. Si le ministre doit se faire le champion des consommateurs,